

à partir de la 1^{ère}
EN APPRENTISSAGE

SAPAT

Services aux personnes et animation dans
les territoires

CODE RNCP : 36788

Date d'enregistrement : 01/09/2022
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
NDA 73 81 00742 81



LIEU DE LA FORMATION

**Lycée agricole privé
de Touscayrats.**

Dans le Tarn, entre Castres et Revel.



PRÉ-REQUIS

Pour les élèves issus d'une 2^{nde}
SAPAT, CAP ou d'une 2^{nde}
générale.



VERS QUELS MÉTIERS ?

**Possibilité d'intégrer directement
le monde professionnel :**

- Assistant maternel
- Assistant de service social
- Auxiliaire de vie
- Aide à domicile, ...

Poursuite d'études :

- BTS ESF, SP3S, ...
- Ecoles spécialisées, : Aide Soignant, Auxiliaire de puériculture, Moniteur éducateur, ...



DUREE DE LA FORMATION

2 ans de formation.
1350h de formation
675h/ an
932h /an en entreprise



ACCESSIBILITÉ

Référent handicap sur site.
Accessibilité de l'ensemble
des locaux.



OBJECTIFS

- Intervenir en structures d'accueil ou à domicile
- Améliorer la motricité, la santé et la socialisation des personnes
- Élaborer un projet, des activités de services dans un territoire
- Communiquer avec les usagers

UNE POSSIBILITÉ À TOUSCAYRATS : L'APPRENTISSAGE

VOUS POUVEZ ÊTRE APPRENTI SI

Vous avez entre 16 et 29 ans
Vous êtes reconnu travailleur handicapé
Vous avez besoin d'un diplôme pour créer ou reprendre une entreprise
Vous êtes inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

Vous avez un contrat de travail et une rémunération
Votre formation est prise en charge par votre employeur (OPCO...) Un pied dans le monde du travail dès la formation.



Tarif hébergement et restauration

8 € le repas 12 € la nuit Possibilité de prise en charge d'une partie des coûts de restauration et d'hébergement en fonction des OPCO, hors CNFPT

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

Année du Contrat	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 % du SMIC	43% du SMIC	53% du SMC*	100% du SMC*
2ème année	39 % du SMIC	51% du SMIC	61% du SMC*	100% du SMC*
3ème année	55 % du SMIC	67% du SMIC	78% du SMC*	100% du SMC*

**SMC : Salaire Minimum Conventionnel s'il est plus favorable que le SMIC*

Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation (article D6222-28-1) :

- L'apprenti préparant un Bac Pro sur la seule année de terminale bénéficie du taux de 3^{ème} année (*même si c'est sa 1^{ère} année d'apprentissage*)
- L'apprenti préparant un Bac Pro à partir de la classe de première bénéficie du taux de 2^{ème} année (*même si c'est sa 1^{ère} année d'apprentissage*)
- L'apprenti préparant sur la deuxième et dernière année de BTS ou de CAP bénéficie du taux de 2^{ème} année (*même si c'est sa 1^{ère} année d'apprentissage*)
- L'apprenti en licence générale bénéficie du taux de 3^{ème} année (*même si c'est sa 1^{ère} année d'apprentissage*)
- L'apprenti en licence professionnelle bénéficie du taux de 2^{ème} année (*même si c'est sa 1^{ère} année d'apprentissage*)

Attention certaines conventions collectives notamment dans le service à la personne peuvent être plus favorables en terme de rémunération

RECRUTEMENT

1

Candidature via notre site internet

2

Participation à une Porte Ouverte

3

Validation de votre projet

4

Accompagnement à la recherche d'entreprise

5

Validation de l'entreprise

6

Signature d'un contrat d'apprentissage

7

Entrée en formation

fctouscayrats@cneap.fr

05 63 50 32 03

www.touscayrats.fr

Touscayrats